



7, rue du Rueil - 92310 SEVRES
Tél : 01 45 34 23 89
Email : secretariat@jda92.org
Site Internet : jda92.org

REGLEMENT DE L'ÉCOLE

Toute vie en collectivité de quelque sorte qu'elle soit, exige une certaine discipline personnelle et de groupe, afin que l'ensemble des membres arrive, dans les meilleures conditions, au terme qu'il s'est proposé d'atteindre.

L'école est avant tout une collectivité et sa raison d'être est la formation intellectuelle et humaine de tous les élèves, elle est également un lieu de vie ; aussi, veut-elle permettre à chacun de « vivre » au sens le plus complet du terme ; or il n'existe pas de formation sans travail et le travail lui-même est une des expressions de la vie comme de la liberté. C'est pour cela qu'à l'École Sainte Jeanne d'Arc, nous voulons favoriser au maximum le travail des élèves comme celui des enseignants. Dans cette perspective, nous nous permettons de vous rappeler quelques points essentiels du règlement intérieur.

1. Les relations Elèves /Parents - Equipe Educative

L'équipe éducative est constituée de 10 enseignants, d'un professeur d'EPS, de deux ASEM (Aide-Maternelle) et de deux professeurs d'anglais, « native speaker ».

Un contact étroit doit être gardé tout au long de l'année entre l'équipe enseignante et les parents (réunions de parents, visite aux enseignants) afin de coordonner le travail scolaire et éducatif aussi régulièrement que nécessaire. A cette occasion, il est conseillé de communiquer si besoin tous bilans orthophonistes, psychologiques, ... à l'enseignant de votre enfant).

Les enseignantes restent à la disposition des parents, cependant leur attention ne doit pas être retenue lors des entrées et sorties car elles doivent surveiller leurs élèves. Des rendez-vous individuels, demandés suffisamment à l'avance, seront plus propices à des entretiens particuliers. Elles n'hésiteront pas à solliciter les parents si cela s'avérait nécessaire.

Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants fassent le travail scolaire régulièrement chaque jour. Chaque enseignant invite les parents à une réunion de rentrée pour expliquer les compétences disciplinaires travaillées pendant l'année, présenter sa pédagogie et le fonctionnement général de la classe. Il présente également ses attentes et ses exigences.

Pour un suivi régulier de votre enfant, il est indispensable de signer toute information émanant de l'enseignant : correspondances, cahiers, évaluations.

Pour que la scolarité de vos enfants s'effectue dans les meilleures conditions possibles, il est indispensable que vous, parents, fassiez confiance à l'enseignant et participiez activement au suivi scolaire de votre enfant au quotidien.

Pour la résolution d'un litige, un parent ne doit en aucun cas intervenir auprès d'un autre enfant que le sien. Il est demandé de se référer aux adultes responsables de la surveillance ou de prendre contact avec l'enseignant de son enfant afin d'en discuter.

2. Organisation du temps scolaire

La classe a lieu les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h30.

Les horaires d'accueil sont :

Le matin de : 8h15

L'après-midi de : 13h10

Les horaires de sortie sont :

Le midi de : 11h30

L'après-midi de : 16h20 petite et moyenne section, 16h30 pour toutes les autres

Nous demandons aux parents d'être ponctuels.



7, rue du Rueil - 92310 SEVRES
Tél : 01 45 34 23 89
Email : secretariat@jda92.org
Site Internet : jda92.org

- **8H30 : FERMETURE DU PORTAIL DE L'ÉCOLE** (Afin de permettre aux enfants de bien débiter leur journée de classe par les moments d'accueil et de rituels, nous vous demandons de veiller à respecter ces horaires)
- 11h30 : Ouverture du portail de l'école pour les externes.
- 13h10 : Ouverture du portail de l'école pour l'après-midi.
- 13H15 : Fermeture du portail de l'école. Sonnerie du début des cours pour l'après-midi. Les enfants du primaire se rangent dans la cour avant de monter en classe.
- 16H20 Ouverture du portail de l'école. Les enfants de PS/MS/CP/CE1 et CE2 sortent au niveau du grand portail. Les classes de GS/CM1 et CM2 sortent au niveau du 7 rue de Rueil.

Temps d'accueil et de sortie

- Les enfants doivent être accompagnés le matin et l'après-midi jusqu'au portail de l'école. Les enseignants ne sont pas responsables des enfants qui ne sont pas conduits jusqu'à l'adulte chargé de son accueil.

- les enfants sont remis aux parents ou aux personnes nommément désignées par écrit. La fiche de renseignements « autorisations de sorties » donnée en début d'année scolaire doit être remplie avec le plus grand soin. Elle peut être modifiée dans le courant de l'année si les parents le souhaitent. La responsabilité de l'enseignant n'est plus engagée dès qu'il a confié l'enfant à la personne habilitée à s'en occuper.

3. Carnet de liaison : un outil de communication.

En primaire, les élèves ont un carnet de liaison.

Les rendez-vous médicaux et suivi périscolaires (orthodontie, psychologie, orthophonie) doivent être pris en dehors des horaires scolaires.

Les dates des vacances sont communiquées en début d'année : aucune dérogation ne sera donnée pour un départ anticipé ou un retour différé de ces vacances.

En cas d'absence, il convient de prévenir l'établissement par téléphone ou par mail le matin même, avant 9 h 00. Toute absence, quel qu'en soit le motif, doit être justifiée. A partir de 4 demi-journées d'absence injustifiée, un courrier sera adressé au service compétent de l'Inspection académique.

Tout retard non justifié, tout problème de discipline, tout manquement au travail demandé, ou oubli fera normalement l'objet d'une notification par le biais du carnet de liaison.

Pour l'E.P.S. : toute dispense écrite d'éducation physique doit être accompagnée d'un certificat médical daté. Les élèves dispensés assisteront aux séances afin de suivre la progression pédagogique ou resteront en classe pendant toute la durée du cours.
La tenue de sport est obligatoire.



7, rue du Rueil - 92310 SEVRES
Tél : 01 45 34 23 89
Email : secretariat@jda92.org
Site Internet : jda92.org

4. Adresse-Téléphone

Afin que l'école puisse joindre les parents à tout moment en cas de problème survenu à l'enfant, il est impératif de communiquer l'adresse et les numéros de téléphone (domicile, travail, portable...), éventuellement les coordonnées des grands-parents, voisins ou amis proches. En cas de changement, veuillez les signaler rapidement.

Dans le cas des parents séparés, divorcés, il convient de préciser les coordonnées de chacun des deux parents.

5. Construction du vivre ensemble

- Les enfants doivent respecter le personnel de l'école et tout matériel utilisé quel que soit le lieu dans l'établissement.

- Les élèves comme les familles doivent s'interdire tout comportement (gestes et paroles) qui porteraient atteinte à la fonction, à la personne ou bien à l'équipe éducative et au respect dû à leurs camarades.

- Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

- En cas de conflits entre enfants au sein de l'école, les parents n'ont pas le droit d'intervenir directement dans l'établissement mais doivent prendre contact avec l'enseignant.

6. Hygiène et Santé

Les enfants doivent arriver à l'école en parfait état de propreté et en bonne santé.

Les élèves doivent venir en bonne santé à l'école. S'ils présentent des signes de fièvre, des boutons, une grosse fatigue ou tout autre signe de faiblesse générale, ils ne peuvent être admis en classe.

Les enseignants se réservent le droit de refuser un enfant présentant un état malade (fièvre, diarrhée...). De ce fait, tout élève présent devra obligatoirement sortir en récréation et participer aux différentes activités, y compris les séances de motricité.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école, sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sous contrôle et sur prescription du médecin traitant.

En aucun cas le personnel de l'école ne peut assurer un traitement médical quelconque.

Il convient de surveiller régulièrement et attentivement la chevelure des enfants (les poux viennent régulièrement y séjourner). Et s'il y a lieu, traiter et signaler le cas à l'enseignant. Noter que le seul traitement de la tête n'est pas suffisant, il est nécessaire de traiter linges et vêtements.

- Les enfants doivent avoir une tenue pratique pour faciliter leur autonomie : aucun adulte ne gère le passage aux toilettes en MS et GS.

- Assurance : le groupe scolaire est assuré par la Mutuelle Saint Christophe. Chaque élève est assuré, il est donc inutile de contracter une assurance scolaire.

- Communication aux parents : en cas d'accident, les parents seront informés immédiatement.



7, rue du Rueil - 92310 SEVRES
Tél : 01 45 34 23 89
Email : secretariat@jda92.org
Site Internet : jda92.org

7. Règles de vie

- Aucun carton d'invitation ne sera distribué au sein de l'établissement.
- Les vêtements que l'enfant enlève à l'école doivent être marqués à son nom (pull, gilets, cagoule, manteaux, tablier...)
- L'école ne serait tenue responsable des pertes ou dégradations.
- Le tablier est obligatoire : l'enfant doit être en tenue dès son arrivée à l'école
- Les vêtements prêtés aux enfants qui se sont salis à l'école devront être lavés et rapportés rapidement.

8. Sécurité

Les parents sont priés de vérifier à chaque entrée que leur enfant n'introduit pas dans l'établissement des objets dangereux (médicaments, couteaux, ciseaux, épingles, jouets en fer, ...). Les objets jugés dangereux ou sources de conflits pourront être confisqués par les enseignants

- Les enfants ne doivent pas apporter à l'école de nourriture (gâteaux, bonbons, sucettes, chewing-gum ou autre) qui sont source de conflits ou d'accidents (allergie alimentaire)
- Les bijoux de valeur (chaînes, gourmettes) ou fantaisie sont également interdits ; ils peuvent se perdre, se casser ou s'échanger. Ils peuvent également être dangereux.
L'école dégage toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte.
- Les téléphones portables doivent obligatoirement être « en mode silencieux » sur le temps de classe.
- **les écharpes ne sont pas autorisées à l'école.**

Voilà un règlement bien chargé, mais si chacun tente de respecter tous ces points, la vie à l'école sera plus agréable.

En vous remerciant,

La directrice
Nathalie Campmas

L'équipe enseignante

Signature des parents (Précédée de « Lu et approuvé »)